

Concours des maisons fleuries 2024

Avec l'arrivée du printemps, le soin apporté par les Péronnais à leurs jardins, leurs terrasses et balcons, régale les passants. Détentrice de trois fleurs au label des Villes Fleuries, la Ville de Péronne attache une attention particulière au cadre de vie de ses concitoyens.

Afin de mettre en lumière l'implication des habitants à embellir avec goût et attention pour la biodiversité, leurs maisons, terrasses et/ou balcons, la municipalité organise un Concours des Maisons Fleuries. Ce dernier a pour but de valoriser les habitations agréables pour les yeux, et également, la mise en œuvre de pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement. Les participants concourent dans trois catégories :

- Les maisons : avec un jardin visible depuis la rue ; avec une bande de terre fleurie en façade ou qui réalisent du fleurissement en façade avec des suspensions, des jardinières ou des balconnières.
- Les hébergements touristiques : hôtels, campings, chambres d'hôtes...
- Les jardins potagers : particuliers, jardins partagés, groupes scolaires...

Le concours est ouvert à tous les habitants de la commune dont les aménagements sont visibles depuis la rue, et uniquement sur inscription avant le 15 juin 2024. L'inscription est à réaliser **[en cliquant ici](#)** ! À chaque critère d'appréciation, un nombre de points sera décerné par un jury et un classement sera établi. À la fin de l'été, un moment festif sera organisé à la mairie afin de remettre les lots aux grands gagnants.
